

Whirlpool France « Jeu Summer 2024 »

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : Organisation

1.1 La société Whirlpool France, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 11 Cours Valmy, 92800 Puteaux, (ci-après “ Whirlpool France ” ou l’ « Organisateur »), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 325 041 481, organise pour ses clients du 14 juin au 12 juillet 2024, un jeu gratuit intitulé “ Jeu Summer 2024 ” (ci-après le « Jeu ») dont les gagnants seront désignés par tirage au sort, dans les conditions définies ci-après.

1.2 Le règlement est disponible sur <https://www.whirlpool.fr>

Il peut également être communiqué par l’Organisateur à toute personne qui en fait la demande.

1.3 La participation au Jeu est soumise à l’acceptation du présent règlement par le participant, en toutes ses dispositions. Le participant formalise son acceptation en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation.

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

2.1 Le Jeu organisé par Whirlpool France est une loterie publicitaire régie par le hasard sans obligation d'achat ni frais de participation.

La participation au Jeu est gratuite et réservée à toute personne physique et majeure, ci-après dénommée « Le Participant » disposant d’une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elle pourra être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu. Le Participant accepte d’être contacté sur l’un de ces deux moyens de communication en cas de gain.

Le participant doit impérativement résider en France métropolitaine, notamment pour bénéficier de la livraison de la dotation en cas de gain. Aucune dotation ne fera l’objet d’une livraison en dehors de ce territoire.

Au sens du présent Règlement de jeu, les frais d’affranchissement, de communication ou de connexion afin de participer au Jeu ne sont pas considérés comme une participation financière et sont remboursés au Participant sur simple demande écrite envoyée à l’adresse de l’Organisateur telle que figurant en en-tête des présentes.

2.2 Le nombre de participations au Jeu est limité : le Participant ne peut participer au Jeu qu’une seule fois.

Il est interdit à tout Participant de jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni de jouer à partir d'un compte ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

2.3 Ne sont pas admis à participer au Jeu, le personnel de l’Organisateur, ses sous-traitants, les membres de leurs familles ainsi que toute personne, quel que soit son statut, détenant des informations permettant de se soustraire

partiellement ou totalement au hasard régissant le Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit ou non.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation au moyen d'automates de participation, de logiciels ou autres algorithmes et techniques manuelles élaborés pour des participations automatisées ou en série ou présumée frauduleuse. La nullité de la participation entraîne restitution du Lot au profit de l'Organisateur.

ARTICLE 3 : Mode de participation au Jeu

3.1 Le Jeu est organisé entre le 14/06/2024 et le 12/07/2024:

1) Le Participant s'inscrit via le formulaire du site internet et les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) en :

- Remplissant un formulaire électronique avec ses coordonnées : nom, prénom, email, et cocher les cases de consentement au Règlement du Jeu validant ainsi sa participation

- Donnant son autorisation au traitement de ses données personnelles afin de participer au Jeu

a) Seuls les formulaires dont les données renseignées sont complètes, valides et lisibles seront retenues pour le tirage au sort

b) Toute déclaration fausse, erronée ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement entraîne automatiquement l'élimination du participant.

3.2. Pour pouvoir effectuer le tirage au sort, les données personnelles du participant au Jeu seront sauvegardées et traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement européen sur la protection des données personnelles n° 2016/679 du 27 avril 2016. A ce titre, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification et d'opposition sur le traitement de ses données personnelles.

ARTICLE 4 : Lot

Le Lot que le Participant peut remporter suite au tirage au sort est un Lave-linge hublot Whirlpool ou un four Whirlpool ou un micro-ondes Whirlpool. Trois unités sont mises en jeu lors du tirage au sort. Le Lot répond aux caractéristiques techniques suivantes :

WHIRLPOOL - Micro-ondes posable - noir - sans plateau - MWF427BL d'une valeur unitaire de 299 € TTC au 23/05/2024 hors promotions en cours.

Caractéristiques de base

- Code EAN :8003437861055
- Micro-ondes + Gril
- Volume de la cavité (L): 25
- Sans Plateau tournant
- Fonction Crisp
- Vapeur
- Auto Clean

- Porte transparente

Dimensions

- Largeur (cm) : 59.5
- Profondeur (cm) : 55.1
- Hauteur (cm) : 59.5

Programmes

- Crisp
- Vapeur
- Programmes automatiques

WHIRLPOOL - Four pyrolyse encastrable - inox - OMR551RR0X d'une valeur unitaire de 459 € TTC au 23/05/2024 hors promotions en cours.

Caractéristiques de base

- Code EAN : 8003437939457
- Nettoyage: pyrolyse
- Volume de la cavité (L): 71
- Chaleur pulsée
- Deux solutions de nettoyage : pyrolyse et hydrolyse
- Smart Clean
- Chaleur tournante

Performance

- Puissance du Gril: 2200
- Classe énergétique : A

Dimensions

- Largeur (cm) : 59.5
- Profondeur (cm) : 55.1
- Hauteur (cm) : 59.5

Programmes

- Chaleur tournante
- Chaleur pulsée
- 2 types de nettoyage
- Smart clean
- Pizza
- Pyrolyse
- Cavité standard

Lave-linge hublot posable Whirlpool: 8,0 kg - FFB 8258 BV FR d'une valeur unitaire de 459 € TTC au 23/05/2024 hors promotions en cours.

Caractéristiques de base

- Capacité : 8kg
- Couleur : Blanc
- Code EAN : 8003437050688
- Type de chargement : Lave-linge frontal

Performance

- Vitesse d'essorage (tours/min) : 1200
- Classe énergétique : B

Dimensions

- Largeur (cm) : 59.5
- Profondeur (cm) : 63
- Hauteur (cm) : 84,5

Programmes

- Délicats
- Essorage + Vidange
- Rapide 30'
- Mix 40°
- Rinçage + Essorage
- Coton 40°
- Coton 60°
- Duvets
- Mixte
- Blanc
- Synthétique
- Cotton
- Steam Refresh

La livraison est incluse uniquement à l'adresse précisée par le Participant et pour une seule tentative de livraison. La livraison s'effectue en France Métropolitaine uniquement.

ARTICLE 5 : Tirage au sort

5.1 Le tirage au sort sera effectué au plus tard le 15 juillet 2024 et désignera 3 gagnants ainsi que 9 suppléants (numérotés suppléant 1 à 9) au cas où le gagnant ou les suppléants ne donneraient pas suite au tirage au sort et/ou renonceraient à leur lot.

5.2 Le gagnant sera informé de son gain par e-mail. Le gagnant devra, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de l'envoi de l'email, confirmer par écrit (retour d'e-mail) son acceptation du Lot.

5.3 Si le gagnant n'a pas, dans le délai de quatorze (14) jours calendaires suivant l'envoi du message l'informant de son gain, répondu conformément au paragraphe 5.2, il sera réputé avoir renoncé au Lot. Les suppléants seront alors prévenus et auront 14 jours pour répondre à leur tour selon le principe décrit ci-dessus.

Le Lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation, il est strictement personnel et nominatif. Il ne peut être ni cédé ni vendu et ne pourra faire l'objet d'un échange. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces ou en bons ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le Lot par un Lot équivalent en usage et en valeur.

ARTICLE 6 : Livraison du Lot

6.1 Le Lot est attribué de façon nominative.

6.2 Toute information ou coordonnée communiquée par le gagnant qui se révèle incomplète, inexacte ou issue d'une pratique frauduleuse le prive de son Lot.

6.3 Il est convenu que si le troisième suppléant ne peut prendre possession du Lot pour une raison quelconque, le Lot concerné serait remis dans le circuit de distribution commerciale ou remis en gain lors d'un prochain Jeu.

ARTICLE 7 : Autorisation

Le Participant déclaré gagnant autorise l'Organisateur à reproduire la première lettre de son nom, son prénom et son département de résidence pour communiquer le résultat du tirage au sort sur les supports de communication de l'Organisateur (site Internet, newsletter, brochure ...).

CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue, pour un événement extérieur et imprévisible et notamment dans les cas suivants :

Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait l'Organisateur à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être retenue pour des difficultés d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal ou en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus ...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'un Lot à une adresse inexacte, du fait de la faute ou de la négligence du gagnant.

L'Organisateur n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant était indisponible et/ou injoignable.

Une fois le Lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du Lot est considérée comme effective et l'obligation de remise de l'Organisateur parfaitement exécutée.

ARTICLE 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier libre à l'adresse suivante : Whirlpool France – Service CRM - Opération Jeu summer 2024 - 11 CRS VALMY 92800 PUTEAUX

ARTICLE 9 : Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou de modifier partiellement ou en totalité le Jeu si les circonstances l'y obligent, sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute annulation ou report du Jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant mis à disposition selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 1.2 du présent règlement.

ARTICLE 10 : Propriété intellectuelle

Les marques, les signes distinctifs, les images, les visuels, les logos et les textes utilisés dans le cadre du Jeu sont l'objet de droits de propriété intellectuelle. La reproduction ou la représentation de tout ou partie de ces éléments est soumise à l'autorisation écrite préalable de l'Organisateur.

ARTICLE 11 : Traitement et protection des données personnelles

RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNÉES :

Le responsable du traitement est l'Organisateur (Whirlpool France, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 11 CRS VALMY 92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 325 041 481).

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de l'Organisateur à l'adresse email data_protection_emea@whirlpool.com

DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES DANS LE CADRE DU JEU :

L'Organisateur collecte et traite les données personnelles suivantes (ci-après les « Données ») des participants : les données à renseigner sur le formulaire de participation rempli par le participant, à savoir : nom, prénom, email.

FINALITÉS ET MODALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL :

Les Données font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : organiser et gérer le jeu « Jeu Summer 2024 » (également désigné le « Jeu »), conformément au règlement du Jeu. Les Données sont traitées sous format papier, automatisées ou électroniques.

CONSÉQUENCES DE LA NON-FOURNITURE DE DONNÉES :

La communication des Données n'est jamais obligatoire. Cependant, l'absence de communication des données personnelles demandées dans le formulaire de participation en application du présent règlement du Jeu prive le participant de la possibilité d'être retenu pour le tirage au sort ou de recevoir la dotation.

DESTINATAIRES DES DONNÉES :

Les Données peuvent être traitées par des personnes physiques et / ou morales, agissant au nom de de l'Organisateur, dans le cadre d'obligations contractuelles spécifiques, basées dans des États Membres de l'UE ou dans des pays hors de l'UE.

Les Données peuvent être communiquées à des tiers pour se conformer à des obligations légales, pour exécuter des ordres émanant d'autorités publiques ou pour faire valoir un droit de l'Organisateur devant les autorités judiciaires.

TRANSFERT DE DONNÉES EN DEHORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) :

Dans le cadre de ses relations contractuelles, l'Organisateur peuvent transférer les Données dans des pays hors de l'Espace Economique Européen (EEE), y compris les stocker dans des bases de données gérées par des entités agissant pour le compte de l'Organisateur. La gestion des bases de données et le traitement des Données sont liés aux finalités du traitement et sont effectués conformément à la loi en vigueur sur la protection des données.

Si les Données sont transférées en dehors de l'EEE, l'Organisateur, selon le cas, prendra toutes les mesures contractuelles appropriées pour garantir une protection adéquate des Données, y compris - entre autres - des accords basés sur les clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne pour régir le transfert de données personnelles en dehors de l'EEE.

CONSERVATION DES DONNÉES :

Les Données collectées et traitées en application du présent règlement seront conservées pendant la durée du Jeu et la durée des prescriptions légales applicables en lien avec l'organisation du Jeu, son exécution et l'utilisation de la dotation. Les Données seront ensuite supprimées sauf si une telle suppression est contraire à une obligation légale de les conserver.

VOS DROITS :

Vous pouvez exercer les droits suivants :

- a) droit d'accès signifie le droit d'obtenir de l'Organisateur la confirmation que vos Données sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites Données ;
- b) droit de rectification et droit à l'effacement signifient le droit d'obtenir la rectification de Données inexacts et / ou incomplètes, ainsi que l'effacement de Données lorsque la demande est légitime;
- c) droit à la limitation du traitement signifie le droit de demander la suspension du traitement lorsque la demande est légitime ;
- d) droit à la portabilité des Données signifie le droit d'obtenir des Données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible, ainsi que le droit de transférer des Données à d'autres responsables de traitement ;
- e) droit d'opposition signifie le droit de s'opposer au traitement des Données lorsque la demande est légitime, y compris lorsque les Données sont traitées pour le marketing ou le profilage, le cas échéant ;

f) droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en cas de traitement illégal des Données.

Vous pouvez exercer les droits précités en écrivant à WHIRLPOOL FRANCE Service Juridique, 11 Cours Valmy – Tour Pacifique– 92800 Puteaux ou par email à : data_protection_emea@whirlpool.com

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'attribution de la dotation. Si l'attribution de la dotation à un gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le Lot sera réattribué au suppléant selon l'ordre et dans les conditions prévues à l'article 5 du règlement du Jeu.

Le cas échéant, les participants peuvent également contacter l'autorité de protection des données nationale compétente. Pour la France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 12 : Loi applicable et juridiction

12.1 Le présent règlement est soumis à la loi française.

12.2 Sous peine de forclusion, toute réclamation ou contestation en lien avec l'organisation ou l'exécution du Jeu devra être transmise par écrit à l'Organisateur, au plus tard deux mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi). La clôture du Jeu intervient lorsque le Lot est livré au gagnant ou, le cas échéant, à un suppléant.

12.3 Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal judiciaire compétent.